Je soussigné, André BRUNETEAU, Commissaire de Police affecté au Service Régional de la Police Judiciaire à

CLERMONT FERRAND,

CERTIFIE que Monsieur LEROSIER André, a, dans toutes les circonstances, fait preuve d'un grand patriotisme et je me félicite de l'avoir eu comme gardien de la Paix, durant l'occupation au Commissariat de Police de la circonscription de DIVES-CABOURG HOULGATE (Calvados), que je dirigeais à l'époque.

Ce fonctionnaire n'a, à aucun moment modifié sa conduite, et grâce à tout le personnel du commissariat - y compris le gardien LEROSIER, de nombreux habitants ont pu échapper aux investigations et enquêtes des services allemands (S.T.O., patriotes pourchassés etc...) que nous prévenions afin qu'ils prennent leurs dispositions pour quitter la ville lorsque nous recevions les ordres d'arrestations.

Considéré "comme suspect", le gardien LEROSIER, qui était domicilié à HOULGATE a été expulsé par les autorités allemandes qui m'avaient menacé de m'arrêter, par la suite, car je l'avais maintenu en service.

J'ai été arrêté dans la nuit du débarquement (5 au 6 Juin 1944) par les autorités allemandes en compagnie de quelques membres de mon commissariat dont le gardien LEROSIER sous le prétexte -suivant l'expression même du commandant de la Kommandantur de CABOURG de "gaulistes dangereux" pour les opérations de débarquement". Durant quelques jours, nous avons été exposés dans un terrain militaire à CABOURG, puis à HOULGATE, sous les bombardements de la Marine et l'aviation alliées, échappant miraculeusement à la MORT. CLERMONT-FERRAND, le 3 avril 1953

signé : A. BRUNETEAU.

Pour copie certifiée conforme
A CABOURG, le 21 Mai 1954
Pour le Maire
l'adjoint :

MAIRIE DE CABOURG
CALV.